

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuvième jour du mois de mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, Maire.

**Présent :** M. BEC Gérard, M. DESCAMPS Frédéric, M. BINNINGER Joël, M. CUVILLIER Stéphane, M. DUMONT Jérôme, M. TUNCQ Jean-Baptiste, M. LE GULUDEC Ronan, Mme BOULANGER Angélique, Mme GOHIER Audrey, M. PHILIPPE Didier, Mme ROHAUT Géraldine, Mme WILS Stéphanie

**Absent :**

Monsieur Friant Frédéric

Secrétaire de séance : Monsieur CUVILLIER Stéphane

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du dernier conseil pour cette équipe et remercie toutes les personnes présentes.

1– Approbation du Procès-Verbal 12/01/2026. *PV Accepté à l'unanimité*

2 – Délibération : Fin du Bail local Commercial

Mme DETREE a rendu le local communal qui lui a été attribué et celui-ci est dans un bon état (plus propre que lorsqu'elle l'a pris en charge) ;

Délibération pour ne pas facturer le loyer de janvier et le loyer du 01 au 14 février

*Accepté à l'unanimité*

3 – Délibération : encaissement des chèques

- 282 € de l'AMP surplus changement des grillages salle des fêtes
- 425,70 € de l'AMP remboursement carreau de l'école
- 3169,63 € de l'association La Source des Moulins d'Hangest (taille haie-piquets-intervention électricien et chauffagiste)

*Accepté à l'unanimité*

4 – Délibération : Frais de scolarité pour 2025-2026

Un montant de 650 € par élève est réclamé aux autres communes pour participer aux frais

Moyenne départementale pour l'année 2024/2025 est de 1017,92 € pour les maternelles et de 700,06 pour les écoles élémentaires.

Pas d'augmentation cette année.

*Accepté avec une abstention : Mme Gohier*

5 - Délibération : Compte Financier Unique pour le budget commune

Lecture des comptes

*Accepté à l'unanimité*

6– Délibération : Compte Financier Unique pour le budget assainissement

Lecture des comptes

*Accepté à l'unanimité*

7 – Délibération : récupérations des chemins ruraux, propriété de la commune

M. DESCAMPS prend la parole et expose les faits : Certains de nos chemins ne sont plus utilisable car ils sont exploités pour des cultures agricoles.

- Chemin rural n°18 et 19 dit des Quignas

Décision de contacter les propriétaires pour expliquer les faits et récupérer les chemins

*Vote pour continuer pour récupérer les chemins. Accepté à l'unanimité*

- Pour le deuxième chemin

Chemin rural N° 17 (des pendants )

Même situation.

8- Parcelle F 136 : reprise

Fin de bail le 30 septembre 2027 (l'exploitant part à la retraite)

L'idée est la reprise de notre terrain pour y planter du Miscanthus.

La commune doit payer un droit de fumure de 2 500 € pour reprise de la pièce.

*Accepté à l'unanimité*

9- Parcelle B 644, 645, 478 rue de la porte

La parcelle B 644 appartient au domaine public (trottoir et rue)

La parcelle B 645 peut être rachetée par la commune au prix de 7 700 € (prix fixé par le trésor public).

La parcelle B 478 située à l'arrière serait gratuite pour la commune si la parcelle B 645 était achetée.

Aucune décision prise ce jour.

10– Informations diverses

Lecture des résultats des statistiques effectuées pour la garderie et la cantine.

Fin de Séance à 22h00